

BREVES

Réunion du Comité de rivière

Le comité de rivière va se réunir le

lundi 9 septembre 2013
à 14 heures
au siège du SIMA Coise.

Les membres du comité de rivière ont été désignés par arrêté préfectoral et concernent tous les acteurs (administrations, financeurs, élus, usagers) du territoire qui ont un lien avec la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Coise.

L'objectif de cette réunion est de faire un bilan de l'année écoulée et de présenter les projets pour l'année suivante.

Lors de cette rencontre, un projet d'avenant d'un an, au deuxième contrat de rivière, sera présenté et soumis à validation.



Zone de piétinement sur le Coiset

Réalisé avec l'aide financière de :

Rhône-Alpes



LE SIMA COISE

Plan de gestion : l'état des rivières en question...

Cette année 2013 est charnière pour le programme d'entretien des cours d'eau. Le diagnostic en cours révèle déjà certaines problématiques récurrentes.



Le Couzon à Coise

Après deux mois de visite de terrain, il ressort des premiers éléments intéressants :

- L'accès difficile aux cours d'eau conditionne des milieux préservés avec une très bonne capacité d'autoépuration.
- Les rivières que l'on croit les plus qualitatives ne le sont parfois que sur le plan piscicole mais elles cumulent des pratiques ou des dégradations d'origine humaine très impactantes tels que le piétinement des berges, le défrichage de la ripisylve. Ces paramètres confèrent des instabilités générant des érosions de berges et donc le colmatage du substrat.
- Les traversées des zones urbaines et les zones d'habitations sont très préjudiciables notamment en raison des déversoirs d'orages et rejets pluviaux.
- L'abreuvement des animaux est souvent une nécessité sur les parcelles riveraines solutionnée par le libre accès à la rivière.

Malheureusement, ces pratiques génèrent des pollutions importantes.

- Un aspect très positif est le maintien des prairies sur les parcelles riveraines très marqué sur les affluents de la Coise.

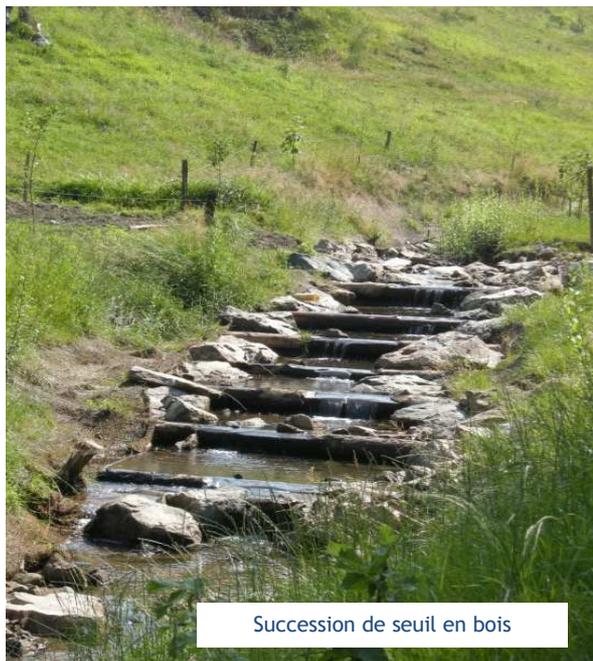
- Le diagnostic permet aussi de réaliser l'inventaire de la colonisation des plantes envahissantes comme la renouée du Japon ou la présence des ragondins et des rats musqués.

L'étude du plan de gestion dans sa globalité (état des lieux, végétation, seuils, géomorphologie) doit s'achever en septembre prochain. Elle permettra, entre autre de dresser un bilan des actions effectuées depuis 2003 et de définir les secteurs prioritaires d'interventions.

Pour plus de renseignements, consultez notre site Internet ou contactez Emilie DUFAUX : e.dufaux@sima-coise.fr

Travaux de renaturation d'un tronçon de l'Arbiche à Chevières

L'Arbiche, qui prend sa source sur la commune de Grammond, fait partie des cours d'eau perché en flanc de colline pour répondre, à l'époque, aux besoins d'irrigation en période estivale.



Succession de seuil en bois



Nouveau lit

Au fil du temps, le lit du cours d'eau tend à se reformer en fond de vallon en générant des érosions importantes du lit et des berges.

Un tronçon a fait l'objet de travaux de renaturation en dessous du hameau de Savigneux à Chevières. En effet, sur environ 90ml, les travaux ont consisté à remettre la rivière dans son ancien lit, au point bas des parcelles, ceci par :

Le creusement d'un nouveau lit en fond de vallée avec une stabilisation des berges grâce à des techniques végétales

La mise en place de seuils en rondins de bois pour maintenir le profil en long. La création de 2 passages à gués.

Le profilage en pentes douces et la végétalisation sur les berges abruptes

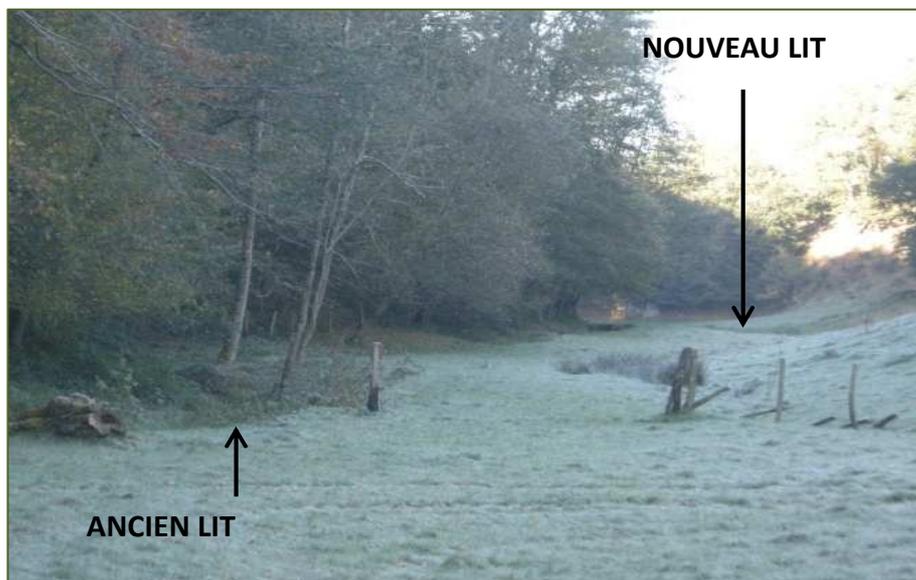
Pour plus de renseignements, consultez notre site Internet ou contactez Emilie DUFAUX : e.dufaux@sima-coise.fr

Les objectifs du chantier sont liés à la fois à la conciliation des usages avec le cours d'eau et à l'amélioration de la capacité d'accueil du milieu naturel.

La première phase de travaux s'est déroulée en novembre/décembre 2012 durant 15 jours.

Une crue importante a submergé les aménagements dans la semaine qui a suivi leur achèvement. A celle-ci s'ajoute les pluies importantes du printemps 2013 qui ont conduit à réajuster les passages à gués en mai dernier.

Après quelques mois, nous pouvons constater que les plantations arbustives et arborées ont globalement une bonne repousse, tout comme les tressages des branches de saule.



Réalisé avec l'aide financière de :

Rhône-Alpes



Protection de la rivière La Gimond qui alimente le barrage d'eau potable

Parallèlement à toutes les actions qui démarrent sur le périmètre de protection des eaux du barrage de La Gimond, le Syndicat des Eaux de Chazelles Viricelles a proposé par l'intermédiaire du SIMA Coise d'assurer un premier passage de fauche des bords de cours d'eau protégés par une clôture.

Pour cette année, l'information n'a été faite que d'une façon partielle. L'intervention de la brigade rivière financée en partie par le syndicat, mais principalement par le CG69 et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse a permis de répondre d'une façon ponctuelle à la demande des agriculteurs qui ne peuvent plus utiliser des désherbants en bordure des cours d'eau.

Les agents de la brigade rivière préparent la mise en œuvre d'une clôture électrique qui protégera le cours d'eau du piétinement des bovins.



Cette première intervention doit être suivie d'une réflexion avec les exploitants agricoles pour à terme mettre en œuvre pour ceux qui le souhaitent une ripisylve (végétation arborée ou arbustive des bords de cours d'eau). Cette ripisylve aura pour objectif de protéger les berges des problèmes d'érosion, de jouer un rôle épuratoire par rapport à tout ce qui arrive dans la rivière, de garantir un minimum d'ombre pour limiter le réchauffement de l'eau.

Ces projets de création de ripisylve devront être portés conjointement par le SIMA Coise et les

exploitants riverains et cela au cas par cas en fonction des enjeux locaux.

Dans les pistes d'actions, il pourrait être envisagé de mécaniser l'entretien des bords de cours d'eau avec un matériel adapté. Il n'est pas envisageable de faucher manuellement tous les bords de cours d'eau et cela plusieurs fois par an.

Une démonstration de plusieurs types de matériel est prévue le 25 septembre sur la commune de Chevrières au GAEC de Savigneux.



Pour en savoir plus contactez : y.piot@simacoise.fr

Exemple de matériel pour entretien des bords de champs ou de cours d'eau

Réalisé avec l'aide financière de :

RhôneAlpes



Animations pédagogiques : l'heure du bilan

L'année scolaire se termine et nous pouvons une fois de plus, présenter un bilan positif des animations dispensées dans les écoles du bassin de la Coise.

Ce sont 24 classes réparties sur 7 écoles qui ont bénéficié d'animations en classe et sur le terrain. Le nombre étant limité, 13 demandes n'ont pas pu être honorées.



Pour la première fois cette année, les animations étaient dispensées par des intervenants extérieurs sous la coordination du SIMA Coise. Ce dernier a confié au CCML (Comité de Coordination des Monts du Lyonnais) et à la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) les actions de sensibilisation des enfants des écoles primaires.

Ce sont des interventions de qualité qui ont été dispensées avec des outils pédagogiques propres à chaque structure : une intervention en classe et une sortie sur le terrain ont été réalisées, ces dernières ont souvent dû être reportées en ce printemps pluvieux. Les enfants ont tout de même pu observer les invertébrés des cours d'eau et apprécier l'état des rivières.

Pour plus de renseignements, consultez notre site ou contactez Emilie DUFAUX : e.dufaux@sima-coise.fr

Un réseau de collecte et une unité de traitement pour les eaux usées de la commune de Châtelus

De gros travaux de terrassement ont été nécessaires pour pouvoir accéder au site de la nouvelle station d'épuration de la commune.

Un chemin d'accès de plus de 300 m avec un dénivelé d'environ 30 m va permettre dans un premier temps la réalisation des travaux et dans un deuxième temps l'accès à l'employé communal pour la réalisation de l'entretien du filtre planté de

roseaux dimensionné pour 160 équivalents habitants qui correspondent au potentiel du bourg de la commune. La configuration topographique impose une pompe de relevage qui va permettre de transférer les eaux usées des maisons situées sur le versant Est du bourg vers la station créée sur le versant Ouest à proximité du ruisseau le Couzon qui sera l'exutoire des eaux épurées.

La mise en service devrait se faire en octobre 2013.

Pour en savoir plus contactez :

y.piot@sima-coise.fr



Réalisé avec l'aide financière de :

Rhône-Alpes



Rencontres « Eau et Agriculture » organisées par l'Agence de l'eau

L'Agence de l'eau Loire Bretagne a organisé à Tours le 25 juin dernier, les rencontres « Eau et Agriculture ». Yves PIOT et Justine LAGREVOL étaient présents au côté de Xavier de VILLELE et Fred MARTEIL du SYMILAV.

C'est environ 380 participants venant de tous les horizons et de tout le bassin versant Loire-Bretagne, qui ont découvert des témoignages d'agriculteurs à travers 5 petits films et 15 interventions autour de 6 thèmes.

Monsieur Jean-Marc MEYNARD, chercheur à l'Inra était le grand témoin pour cette journée. Philippe LIROCHON, Président de la conférence agricole de bassin a apporté ses analyses et son avis sur l'évolution de l'agriculture. Après une présentation, en guise d'introduction, par Nicolas-Gérard CAMP'HUIS de l'Agence, intitulée « Quel état des eaux, quel écart aux objectifs, quelles évolutions, sur quels paramètres ? », les participants ont suivi les différentes présentations qui étaient chacune suivies d'un temps d'échanges et de débat.

De retour du voyage chez les Wenz, pionniers du non-labour

Les sols de notre bassin versant se caractérisent par une texture légère, et des périodes de l'année avec de forts phénomènes d'érosion. La réduction du travail du sol est un enjeu majeur pour lutter contre ces phénomènes.

Le SIMA, l'ARDAB et une vingtaine d'agriculteurs, dont une dizaine de notre secteur ont participé au voyage en Allemagne, à

Ottenheim, du 9 au 11 juin dernier.



Visite des parcelles avec plus de 150 participants venus de toute la France

Ce voyage a permis d'aborder les problématiques du non-labour, et en particulier du semis direct, et de la biodynamie, pratiquée sur la ferme des Wenz. Le printemps a été tout aussi humide et froid en Allemagne que chez nous, et ces conditions climatiques sont particulièrement préjudiciables en non-labour (présence accrue de limaces notamment, qui ont ravagé les cultures de soja).



Démonstration de semis direct avec l'Ecodyn

Ce voyage a tout de même permis de se familiariser avec des pratiques nouvelles pour la plupart d'entre nous. L'ARDAB proposera une formation sur les alternatives au labour dès cet automne.

Un compte rendu détaillé de notre voyage est disponible sur le site du SIMA Coise.

www.sima-coise.fr

Santé et produits phyto : L'INSERM CONFIRME...



En dépit des pressions des industriels du secteur, les pesticides sont bel et bien impliqués dans un grand nombre de pathologies lourdes - cancers, maladies du sang, troubles neurologiques, malformations, etc. - dont l'incidence tend à augmenter dans le monde. C'est l'idée-force d'une impressionnante expertise collective menée sur l'ensemble des connaissances internationales actuelles, et pilotée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) qui l'a rendue publique le jeudi 13 juin 2013.

Cette synthèse rassemble les données épidémiologiques issues de nombreux pays (Etats-Unis, Canada, Australie, Finlande, Danemark, etc.), qui précisent les effets sanitaires des principaux produits phytosanitaires : insecticides, herbicides et fongicides. Une grande part du rapport concerne les expositions professionnelles (agriculteurs, ouvriers du secteur agrochimique, etc.), mais aussi les personnes vivant ou travaillant dans ou à proximité de zones agricoles.

En France, terre d'agriculture, 15 % de la population sont ainsi concernés.

(Source : Le monde)

BREVES

Réhabilitation

Une consultation vient d'être lancée dans le cadre d'un nouveau marché public de travaux à bon de commande pour les réhabilitations des installations d'ANC. Les entreprises retenues pourront débuter les démarches début novembre 2013 pour des travaux à réaliser dès début 2014.

Vidange

Depuis le 1er juillet 2013, un nouveau prestataire a été retenu par appel d'offre pour réaliser des vidanges groupées ou d'urgence. Il s'agit de l'entreprise Thierry CHEFNEUX de Givors. Pour toute information, veuillez contacter le SPANC.

Pour les usagers des communes de Grézieu le Marché, Aveize et Meys :

A compter du 1er janvier 2014, seules les réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage privée (le propriétaire traite directement avec l'entreprise de son choix) pourront bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général du Rhône. Pour solliciter les aides de l'Agence de l'Eau et réaliser les travaux en 2014, vous devez vous inscrire auprès du SPANC avant mi septembre 2013. Les places sont limitées.

Retrouvez toutes ces informations sur notre site Internet : www.sima-coise.fr

LE SPANC

Evolution de la réglementation

Permis de construire

Dans le cadre des permis de construire sur les zones non raccordables au réseau d'assainissement collectif, l'utilisateur doit monter son projet d'assainissement non collectif avant de déposer son permis au service instructeur. Une déclaration d'un dispositif d'assainissement non collectif doit être remplie par le pétitionnaire. Ce formulaire est accessible sur le site internet, en mairie ou au SIMA Coise. Après avis favorable du SPANC sur le projet, le document validé est joint à la demande de permis de construire. Une étude à la parcelle est fortement conseillée pour trouver la meilleure solution technique. Dans des cas particuliers, elle peut être imposée.



Modalité de contrôle d'une installation existante par le technicien du SPANC

Suite à la nouvelle réglementation en place depuis le 1er juillet 2012, les techniciens ANC ont des consignes strictes en matière de contrôle sur le terrain. Tout ce qui n'est pas visible n'est pas sensé exister !! Il faut des preuves ... factures, photos, bon de vidange, ...le mieux étant bien entendu un regard accessible sur les ouvrages permettant de contrôler leur fonctionnement, leur état et leur entretien. En l'absence de toute preuve de l'existence d'un système d'ANC, la réglementation prévoit une mise en demeure dans les meilleurs délais d'installer un dispositif conforme. Les techniciens ne se contentent plus de décrire l'installation uniquement sur les dires des usagers.

Vente

En cas de vente d'une maison non raccordée au réseau d'assainissement collectif, le vendeur doit fournir au futur acquéreur un diagnostic de moins de 3 ans, de son dispositif ANC. C'est une pièce obligatoire de l'acte de vente. Si l'avis du SPANC est défavorable, c'est-à-dire que le dispositif est non-conforme; l'acquéreur a l'obligation de se mettre en conformité dans l'année qui suit l'acte de vente.



Contactez le SPANC au 04 77 94 49 61 ou spanc@sima-coise.fr